Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2016)
Heft: 2127

Artikel: Imposition des entreprises : le mauvais scénario : RIE III: paysage après la bataille parlementaire (et avant la votation référendaire)

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1023431

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Imposition des entreprises: le mauvais scénario

RIE III: paysage après la bataille parlementaire (et avant la votation référendaire)

Jean-Daniel Delley - 27 juin 2016 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/29552

L'obligation faite à la Suisse d'abandonner les privilèges fiscaux accordés à certaines sociétés étrangères aurait dû conduire notre pays à s'interroger sur la nature et la solidité des facteurs de notre prospérité. Au lieu de quoi le Conseil fédéral et le Parlement persistent à fonder l'attrait de la Suisse sur le moins-disant fiscal.

Durant une décennie, la Suisse a fait le dos rond. Elle a rejeté les accusations de Bruxelles pour qui le statut fiscal spécial accordé à des sociétés étrangères constituait une aide publique contraire à l'accord de libre-échange de 1972.

La crise financière de 2008 a accentué la pression sur notre pays. Le G20 et l'OCDE ont déclaré la guerre aux pratiques fiscales dommageables, en particulier le transfert des bénéfices sous des cieux fiscalement plus cléments.

Dans une déclaration commune signée par l'Union européenne et la Suisse le 14 octobre 2014, Berne accepte enfin d'abroger les régimes fiscaux incriminés.

Un scénario durable pas même ébauché

Cette décision aurait dû être suivie d'une analyse critique de la politique fiscale suivie jusqu'à présent.

La Suisse figure dans le peloton de tête des pays à fiscalité modérée. Elle peut donc se permettre d'augmenter le taux d'imposition des sociétés étrangères sous statut spécial sans craindre une grave hémorragie fiscale. Pour autant que les cantons renoncent à se livrer à une sous-enchère sans fin qui est en passe de mettre à mal leur équilibre budgétaire. Car ce n'est pas tant la concurrence internationale qui est à craindre que cette guéguerre interne menée sous la devise *«chacun pour soi»*.

Cette augmentation de la charge fiscale se justifie d'autant plus que notre pays va faire face à d'importantes dépenses (vieillissement de la population, santé notamment). La réforme aurait donc dû être fiscalement neutre, ou à tout le moins minimiser les pertes financières des collectivités publiques.

Par ailleurs, la carotte fiscale attire des entreprises étrangères mobiles qui n'offrent que peu d'emplois à la population résidente et n'hésitent pas à plier bagage pour répondre à une offre plus basse. Cette politique fragilise le substrat fiscal et nous met en situation de dépendance. L'alternative, c'était une politique industrielle qui table sur des entreprises attirées plus par des atouts tels que la qualité des infrastructures, des communications, de la formation et la stabilité politique et sociale que par une fiscalité au rabais.

Un scénario improvisé et bancal

Sous prétexte de compétitivité, la Suisse s'est empressée d'imaginer de nouvelles niches qui vont cette fois profiter à toutes les entreprises. Ou quand l'égalité de traitement devient traitement de faveur.

L'acceptabilité internationale de ces nouvelles niches est loin d'être garantie à terme. La *patent box* – taux privilégiés pour les revenus des brevets –, la déduction de 150% des dépenses de recherche et développement et des intérêts notionnels sont déjà dans le collimateur de Bruxelles et de l'OCDE.

Par ailleurs, le Parlement n'a pas daigné entrer sérieusement en matière sur des recettes nouvelles susceptibles de compenser le manque à gagner de cette réforme.

Les cantons, eux aussi, n'ont pas tardé à poser les jalons de la sous-enchère. En premier celui de Genève qui, en 2012, a déjà parlé de mettre la barre à 13%, suivi du canton de Vaud qui a fait avaliser son taux en votation populaire avant même que soit déterminé le cadre légal fédéral. Chacun lorgne

sur son voisin. Pour le grand argentier genevois Dal Busco, Vaud est le concurrent le plus direct. Son collègue zurichois Stocker veut rester concurrentiel avec Bâle et l'Arc lémanique (*NZZ*, 11.06.2016). Bref, c'est la débandade concurrentielle.

Pour pallier ce recul des ressources fiscales, les autorités de tous niveaux mettent en œuvre des programmes d'économies tous azimuts. Au nom de la préservation de l'emploi, on demande aux salariés de se serrer la ceinture – baisse des prestations – et l'on met en danger ces atouts qui font l'attrait de la Suisse. Les infrastructures et la formation pâtiront de ce régime minceur. Et l'exacerbation de tensions sociales ne pourra que nuire à la stabilité politique.

Bref un scénario bricolé en forme de *self-service* pour les entreprises, et qui ne garantit en aucune façon un développement économique et social durable.

Loi sur le renseignement: méfiance injustifiée

L'analyse sereine de la législation réfute les craintes et les procès d'intention

Jean-Daniel Delley - 22 juin 2016 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/29526

Les adversaires de la loi sur le renseignement dénoncent l'hystérie sécuritaire qui justifierait une nouvelle atteinte aux libertés. Mais eux-mêmes manifestent la même hystérie lorsqu'ils voient dans les mesures de surveillance proposées les prémices d'une surveillance générale et liberticide.

Faire référence à la réaction américaine (DP 2105) aux attentats du 11 septembre 2001 et à l'enregistrement systématique des communications par l'Agence nationale de la sécurité (NSA), ou encore au fichage systématique des individus réalisé par la police fédérale à l'époque de la guerre froide, relève du fantasme.

La nouvelle loi sur le renseignement, combattue par référendum, constitue un outil soigneusement encadré pour lutter contre le terrorisme et la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques. Les mesures soumises à autorisation – la surveillance de la correspondance par poste et télécommunications, la surveillance de lieux privés et l'intrusion dans les systèmes informatiques – ne pourront être mises en œuvre contre des activités politiques, y compris l'extrémisme violent: l'affaire des fiches n'a pas été oubliée.

La nouvelle loi ne résulte pas d'une réaction épidermique et précipitée au phénomène du terrorisme. Le processus a débuté en 2009 déjà pour aboutir au *Message* du Conseil fédéral du 19 février 2014. Il s'agit de doter le Service de renseignement de la Confédération (SRC) d'une base légale unique qui délimite ses activités, ses droits et ses obligations.

Pendant trop longtemps, la Suisse a entretenu deux entités chargées de réunir les informations nécessaires à la sécurité et à la défense des intérêts du pays: le Service d'analyse et de prévention (SAP), rattaché au département fédéral de justice et police, et le Service de renseignement stratégique (SRS), dépendant du département de la défense. A plusieurs reprises, le Parlement a pointé du doigt le manque de coordination et les chevauchements qui n'ont pas favorisé l'efficacité de ces deux services. En 2010, le Conseil fédéral s'est enfin décidé à les fusionner et à localiser le nouveau SRC au département de la défense.

Les mesures de surveillance les plus intrusives – celles qui